

Le 11 mars 2020

Lettre ouverte au Premier Ministre

Copie à

Madame M. Pénicaud

Monsieur F. Nogué président du conseil d'administration de Pôle Emploi

Madame P. Ferrand Présidente du conseil d'administration de l'Unedic

Monsieur le Premier ministre

Notre pays traverse actuellement une grave crise sanitaire avec l'épidémie de **Coronavirus** qui s'étend un peu plus chaque jour. Au-delà des conséquences dramatiques en terme de pertes de vies humaines malgré l'investissement exemplaire de nos professionnels de santé, nous souhaitons attirer votre attention sur les conséquences sociales tout aussi dramatiques qui risquent d'impacter les demandeurs d'emplois avec l'entrée en vigueur le 01 avril prochain du deuxième volet des dispositions prévues au décret 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif aux conditions d'indemnisation des travailleurs privés d'emploi.

Au vu des circonstances exceptionnelles que nous traversons, nous vous demandons de bien vouloir annuler ces dispositions ou tout au moins d'y surseoir.

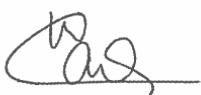
En effet, de l'aveu même de votre ministre de l'économie « l'épidémie aura un impact sévère sur l'économie française ».

De même, nombre d'entreprises ont d'ores et déjà alerté les pouvoirs publics et réclament des mesures d'urgence. Enfin votre gouvernement prône « la nécessaire solidarité qui doit se jouer à tous les niveaux » et nous partageons cette orientation qui, selon nous, doit aussi s'appliquer aux plus précaires.

Les nouvelles règles de l'indemnisation qui doivent entrer en vigueur le 01 avril vont pénaliser entre 500 000 et 1 million de demandeurs d'emploi selon les études de l'Unedic . Pour beaucoup la modification du mode de calcul du salaire de référence entrainera une baisse de plus de 30% du montant de l'allocation par rapport aux règles actuelles et ce sont les plus précaires qui seront le plus durement touchés.

Ces impacts ayant été identifiés par l'Unedic bien avant la survenue de l'épidémie, ces prévisions seront forcément revues à la hausse au vu des secteurs économiques touchés : nous pensons bien sûr à l'événementiel, aux secteurs de la culture, du tourisme, de l'hôtellerie restauration qui sont des secteurs fortement consommateurs de contrats courts. Nous comptons sur l'esprit de solidarité qui anime votre gouvernement et vous prions de bien vouloir prendre les mesures de solidarité indispensables en direction des demandeurs et demandeuses d'emploi en retirant les dispositions du décret 2019-797

Nous vous prions d'agréer, monsieur le premier ministre, l'assurance de nos salutations républicaines



Delphine Cara
Secrétaire Générale SNUTEFI-PE
DSC SNUTEFI-PE



Céline Lambert
Secrétaire Générale Adjointe SNUTEFI-PE
DSC SNUTEFI PE